



NOUS T'AIMONS, CONSŒUR

Difficile de trouver une période où Betty n'était PAS impliquée dans le syndicat. Arrivée à Revenu Canada à Belleville en 1972, elle est très vite devenue déléguée syndicale. Trois ans plus tard, on la retrouve à Toronto, secrétaire de sa nouvelle section locale.

De 1975 à 1981, Betty a occupé les postes de secrétaire et de vice-présidente de sa section locale jusqu'à son élection à la vice-présidence régionale pour le Centre de l'Ontario (Toronto), en 1981. À l'époque, les vice-présidents régionaux s'appelaient administrateurs régionaux. Betty a été VPR jusqu'en 1987, année où elle est devenue la 2^e vice-présidente nationale, pour un court temps, avant d'être élue 1^{er} vice-présidente nationale en 1988. Betty a été réélue à ce poste jusqu'à son élection à la présidence nationale en 1999. Elle occupe sa fonction depuis ce temps, ayant été réélue en 2002, 2005 et 2008.



Betty est la première femme à occuper la présidence nationale du SEI et le membre de plus longue date de l'Exécutif national du SEI. Betty a œuvré au sein du syndicat à presque tous les titres possibles, depuis le début, et a été membre actif de nombreux comités du SEI dont les Finances, la Dotation, les Statuts, le Harcèlement, le Réaménagement de l'effectif et la Santé et la sécurité. Elle est actuellement coprésidente du Comité d'orientation en matière de SST à l'ARC et membre de plusieurs comités permanents de l'AFPC.

Betty a été membre de l'équipe de négociation AFPC-ADRC lors de la première ronde de négociations avec l'ARC. Sous sa présidence et avec sa participation, nous avons accompli un fait d'arme historique dans l'histoire de nos négociations, en concluant une nouvelle entente de principe avant l'expiration de la précédente ET nous a ensuite même fait entrer dans les livres d'histoire une nouvelle fois en signant une nouvelle convention collective avant l'expiration de la précédente lors de la dernière ronde et dans des circonstances difficiles. Betty a fait partie intégrante des campagnes comme l'équité salariale, la campagne de riposte à l'Agence, la décroissance de l'AFPC, le « Non au vol de ma pension »; pour ne nommer que ceux-là.

Mais trêve de statistiques! Chose beaucoup plus importante, elle a été une amie, une confidente, une sœur et notre présidente. Elle a été généreuse de son temps, même de son temps familial, et son cœur bat pour nous toutes et tous et pour notre syndicat. Elle nous a mis au défi, nous a défendus, nous a instruits, nous a entraînés et nous a aimés. Il est facile de dire merci, mais pas aussi facile d'exprimer d'innombrables mercis en si peu de lignes.

**NOUS T'AIMONS CONSŒUR ET MERCI D'ÊTRE CE QUE TU ES.
PROFITE DE TA RETRAITE.**

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

Bourses d'études du SEI

Le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt offre chaque année deux bourses d'études nationales de 2 500 \$ et dix bourses d'études régionales de 1 000\$.

Trois de ces bourses d'études ont été nommées en l'honneur d'anciens militants du SEI. L'une des bourses nationales a été nommée la **bourse d'études nationale Diana Gee**. La bourse de la Région de l'Atlantique a été nommée la **bourse d'études de l'Atlantique Al Rollins**. La bourse de la Région de Montréal a été nommée la **bourse d'études Jean Bergeron - Région de Montréal**.

Toutes les bourses d'études sont accessibles aux membres en règle du SEI, leurs conjoints et conjoints de faits et à leurs enfants et petits enfants.

Une composition ou un exposé de 500 à 700 mots est requis (veuillez compter les mots), sur support audio, visuel ou vidéo.

La décision du Comité des récompenses et des titres honorifiques du SEI s'appuie sur ce qui suit :

- Soumission de la candidate ou du candidat ;
- Énoncé de votre programme scolaire et votre plan de carrière ;
- Énoncé de votre présence active dans la collectivité ;
- Énoncé de votre rôle joué dans le syndicat, de celui de votre conjointe ou conjoint ou de vos parents.

Les lignes directrices et le formulaire d'application sont disponibles sur notre site web au : <http://www.ute-sei.org/Francais/docs/lignes-directrice-bourses-etudes.cfm>

Veuillez prendre note que la **date limite** pour soumettre votre candidature est le **15 juin**, et que nous ne pouvons pas accepter votre demande après cette date.

Tout en consultant les bourses du SEI, vous serez peut-être intéressés par les 15 bourses d'études offertes par l'AFPC:

<http://www.psac-afpc.org/what/benefits/scholarships-f.shtml>

Susan Duncan

Agent de communication Web

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Avril, 29 – Mai, 1

Comités du congrès
(Ottawa, ON)

Juin, 6 – 9

Conseil exécutif et
CNCSP
(Ottawa, ON)

Juillet, 13-16

Congrès national
(Montréal, QC)

Sep. 27 – Octobre, 1

Conseil exécutif et
Conf. des Président-e-s
(Ottawa, ON)

**Pleurons les morts et
luttons pour les vivants.**



**Jour de deuil
national**

Le 28 avril



Congrès triennal du SEI - 2011

Notre congrès triennal se tiendra à Montréal du 13 au 16 Juillet 2011. Les délégué-e-s éliront les nouveaux dirigeant-e-s et voteront sur les résolutions. Les détails sur le congrès sont déjà sur notre site du Congrès, et les résolutions y seront affichés dès qu'ils ont été examinés par les comités du congrès.

Visitez le site internet, lisez les résolutions, et contactez votre exécutif local afin de lui faire savoir comment vous aimeriez qu'il vote sur les résolutions.

Faites entendre votre voix.

[www.ute-sei.org/
convention2011](http://www.ute-sei.org/convention2011)



Réponse au Telegraph Journal suite à l'article de M. Gaudet de la Fédération des contribuables

Monsieur,

Les cotisations de ma femme sont d'environ ¼ du montant, 14 180 \$, que la personne qui n'est pas « fonctionnaire fédérale » doit épargner pour partir à la retraite. Le montant qu'elle verse est d'environ 10 % de ses gains bruts.

Expliquez-nous donc comment exactement les contribuables font les frais d'un passif-pensions fédéral non provisionné de 208 milliards de dollars! Voyons donc tous les vrais faits; les contribuables ne feront PAS les frais des pensions des fonctionnaires!!

Les employé-e-s qui ont la chance de débiter leur carrière tôt dans le secteur public ont une bonne pension, mais ce n'est pas la norme. En 2009-2010, dites-vous, 42 050 fonctionnaires fédéraux ont déclaré des gains de plus de 100 000 \$. Dites-nous donc d'où vous tenez cette information et combien de fonctionnaires fédéraux il y a à l'échelle du pays, afin de mettre ce chiffre dans sa juste perspective. Je suis sûr que le nombre de fonctionnaires fédéraux qui touchent beaucoup moins est beaucoup plus élevé.

De même, pourriez-vous nous dire combien de personnes entrent au gouvernement fédéral à 25 ans à un salaire initial de 100 000 \$? Selon mon expérience et celle de mes connaissances, le salaire de départ typique est de 30 000 \$ et il faut passer plusieurs années dans un poste d'une durée déterminée, sans garantie d'emploi permanent à temps plein. Encore une fois, je vous demande de bien vouloir confirmer le nombre total de fonctionnaires retraités qui ont une pension commençant à 70 000 \$.

Ce ne sont pas les contribuables qui paient les pensions des retraités fédéraux, mais les fonctionnaires eux-mêmes.

Donc, il est juste de dire que votre article n'est pas exact et qu'il est extrêmement partial et trompeur. Ils mettent près de 10 % de leur rémunération brute dans leur pension à chaque période de paie!

Plutôt que d'attaquer un régime de pension qui fonctionne bien, pourquoi ne pas encourager le secteur privé à tenter de l'imiter, pour que chaque personne ait une pension à la retraite.

Bruce Lang

Époux de Maureen O'Hearon-Lang,
membre de la section locale 60005 – Saint John

Le coin de la présidente

Mes 35 années et plus de service avec et pour le SEI, de déléguée syndicale à la présidente nationale ont été un véritable « amour » de travail.

Quel honneur et quel privilège, non seulement de servir notre syndicat, mais aussi de le diriger.

Tant de souvenirs, tant de gens à chérir et tant de gens à remercier.

Au cours des années il y a eu tellement de choses à faire, pour la protection et la promotion des membres, j'ai dû prendre de nombreuses décisions et travailler sur beaucoup de sujets différents avec une multitude de personnes et d'objectifs. Mais cela a toujours été fait avec une idée maîtresse dans ma tête : Quelle est la meilleure chose pour les membres. Parfois, les décisions étaient les miennes et j'étais seule à les prendre. D'autres fois elles étaient les décisions du Conseil dont je devais assurer la mise en œuvre. Il y a eu beaucoup de choses que nous avons accomplies, et certaines dont je suis très fière - se démarquent dans mon esprit : La bataille de l'équité salariale, les contrats que nous avons négociés depuis que nous sommes devenus une Agence et la signature des contrats avant l'expiration des anciens. J'ai été très active dans la santé et la sécurité au travail durant toute ma carrière et je crois que nous - le syndicat - avons réalisés des gains et des efforts pour aider à protéger nos membres.

Les années durant lesquelles j'ai été votre présidente nationale ont été longues et difficiles, avec de nombreuses heures de travail en votre nom et j'ai adoré chaque minute. La joie que j'ai reçue d'assister aux AGA des sections locales et avoir la chance de parler avec les membres ne sera jamais oubliée.

Partir, c'est difficile dur, mais j'ai hâte de passer du temps avec mon époux Dan, qui m'a toujours appuyé et j'espère que nous pourrions rattraper tout le temps que j'ai passé ailleurs en voyage.

Il faut dire que j'ai travaillé dur sur ma réputation d'être juste, mais agressive dans la défense des membres du SEI avec la direction ou l'AFPC. J'ai toujours dit que le SEI est l'un des éléments les plus puissants de l'AFPC et j'ai toujours été fière de le représenter.

Merci à tous les anciens officiers des exécutifs de l'AFPC et du SEI avec qui j'ai travaillé, au personnel, aux membres et au Conseil exécutif, je me suis fait beaucoup d'amis et je chérirai à jamais ces moments. J'ai toujours été et resterai toujours EN AMOUR AVEC LE SEI, je vous remercie de m'avoir offert cette grandiose opportunité.

Betty Bannon

NÉGOCIATIONS

Notre nouvelle convention collective est fraîchement sortie de l'imprimerie, mais gouvernement et restrictions budgétaires obligent, nous devons déjà penser à nous préparer pour notre prochain processus de négociation. "Pas de fumée sans feu" est souvent entendue quand le futur s'assombrit et regorge d'incertitudes. Voilà le portrait que je constate au lendemain du budget Flaherty.

L'obligation pour le ministère de réduire ses dépenses de 5% et le traitement réservé aux membres des tables du *Conseil du Trésor* nous obligent à commencer dès maintenant, si nous ne voulons pas perdre des acquis, l'exercice de la solidarité.

La première action à faire est, bien entendu, de judicieusement choisir – ou du moins influencer- le parti politique que nous voudrions avoir lors de cette prochaine ronde de négociation. Nous sommes tous en mesure de constater ce que nous ont fait subir les différents partis politiques au pouvoir, afin de nous faire une idée claire de la tendance administrative de chacun d'entre eux. Pour moi c'est évident, le parti actuellement au pouvoir n'est sûrement pas le parti des travailleurs. Il s'inscrit plutôt dans la lignée des partis qui veulent voir les syndicats et leurs conventions collectives diminués, ou carrément abolis, afin de laisser libre court à la course aux profits sans limites des Multinationales et des mieux nantis de cette planète.

Les périodes électorales sont propices à nous montrer le vrai visage de nos politiciens. Il n'en tient qu'à vous de les découvrir. Rencontrez-les, posez-leurs des questions et vous saurez s'ils sont là pour le peuple ou pour être réélus. Les défis seront de plus en plus difficiles.

Certains diront : il ne me reste que 3 ou 4 ans avant ma retraite, pourquoi ferais-je ces batailles? Ils oublient, probablement que, même à la retraite ils continueront de percevoir de l'argent de leurs fonds de pension, grâce à leur travail (et s'ils sont chanceux, de leurs placements personnels).

D'autres seraient tentés de dire : je vais profiter de ce que je peux avoir maintenant et demain je verrai. Ils ne réalisent probablement pas qu'ils ont actuellement un avantage majeur, c.à.d. un milieu où des milliers de personnes se côtoient, discutent, s'informent se socialisent et au besoin prennent des décisions qui influent sur leur présent et leur avenir, que constitue le milieu de travail soutenu par un syndicat qui fait tout en son possible pour vous informer et vous représenter dans toutes les sphères de la société.

Ce milieu ne sera plus vôtre lors de votre retraite et il n'en tient qu'à vous de laisser un héritage pour vos successeurs qui voudront bien répéter vos gestes de solidarité afin de sauvegarder les articles d'une convention collective qui ont été chèrement gagnés par des batailles de plusieurs générations de travailleurs.

Notre employeur dit reconnaître l'excellence de notre travail. Une négociation de bonne foi est la meilleure démonstration de cette reconnaissance. De plus, le SEI a déjà annoncé ses couleurs, nous ne sommes pas prêts à laisser tomber aucun des acquis de notre convention collective. À vous maintenant d'être prêts, n'attendez pas. Commencez aujourd'hui à préparer demain, pour qu'il soit rempli de jours meilleurs.

L'impossible nous ne l'atteindrons pas, mais il nous servira au moins de lanterne.

Ma convention c'est mon patrimoine. JE LE PROTÈGE.

Solidairement

Denis Lalancette, 2e Vice-président national

CHANGEMENT D'ADRESSE

Veuillez noter que tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Sylvie Bastien (basties@ute-sei.org) au bureau national.

Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le à un représentant local ou expédiez-le directement au bureau national :

233 rue Gilmour, Suite 800, Ottawa ON, K2P 0P2.





QUI DEVRAIT ÊTRE NOTRE EMPLOYEUR ?

Voter ou ne pas voter peut être la question pour certains membres. Cependant, la question majeure pourrait être : je vais voter, mais pour qui dois-je voter ?

Je vous donne les conseils suivants, que vous pouvez suivre ou non, mais nous pouvons avoir un impact sur qui sera notre employeur :

Regardez les candidats de votre circonscription, leur bilan ou leurs positions sur :

- les questions qui vous préoccupent en tant que Canadienne/Canadien
- les questions qui vous préoccupent en tant que membre d'un syndicat et employé-e du gouvernement

Regardez le Parti des candidats et quel est son bilan ou sa plate-forme sur :

- les questions qui vous préoccupent en tant que Canadienne/Canadien
- les questions qui vous préoccupent en tant que membre d'un syndicat et employé-e du gouvernement

ET LÀ VOTEZ!

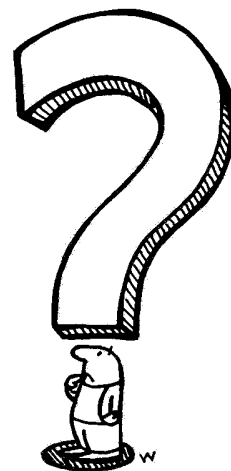
Gardez à l'esprit que votre candidat peut être BON, mais quand vient le temps de voter sur des questions de fond au Parlement, c'est le Parti qui tire les ficelles.

Maintenant, je vais m'aventurer dans un terrain controversé. Le gouvernement actuel, le gouvernement « Canadien » et non pas celui de "Harper", a :

- publiquement annoncé dans son budget qu'il a l'intention de tenter de négocier la suppression de votre **indemnité de départ** de votre convention collective
- gelé les budgets de fonctionnement de l'ARC ce qui rend les négociations pour une **augmentation économique extrêmement difficiles**
- réduit de 5% le budget de l'ARC et a l'intention de faire des nouvelles réductions. Cela se traduira par **des pertes d'emplois** et par des membres affectés dans le cadre de l'annexe du réaménagement des effectifs (DRE). Cela peut vouloir dire accepter un emploi différent ou dans les pires des scénarios, être mis à pied. Cela pourrait également signifier le renvoi de nos employés à terme.
- **annulé votre augmentation économique** négociée d'une convention collective signée. Cela a été fait par le biais d'un projet de loi omnibus qui a tenté de dissimuler de nombreux aspects négatifs du projet de loi par le volume du projet de loi.
- fait de l'équité en matière d'emploi une question à la table de négociation au lieu des tribunaux. N'oubliez pas, il faut être deux pour convenir à la table des négociations alors que les tribunaux vont prendre une décision.
- sous-financé ou coupé totalement le financement des groupes de femmes.
- n'a pas abordé le besoin pressant d'amélioration de la santé au Canada.
- n'a pas réglé le besoin pour les services de garde universels.

Je pourrais sans doute continuer encore et encore mais je suis sûre que j'ai sonné l'alarme chez un grand nombre de nos membres déjà. Ce que je vous demande de faire, est de prendre une décision éclairée sur le parti et le candidat qui méritent vraiment votre vote

De toute évidence, le mien n'ira à aucun conservateur.



Betty Bannon; Présidente nationale du SEI

DÉCLENCHEMENT D'ÉLECTION :

QUE PEUT FAIRE UN MEMBRE DU SEI?

Les partis d'opposition au Parlement ont adopté une **motion de censure** contre le gouvernement conservateur. Ce fut un vote historique, après que le Président de la Chambre et un comité parlementaire ont tous les deux déclaré que le **gouvernement Harper était coupable d'outrage**. Une des nombreuses questions découlant de la présente est que pouvons-nous faire en tant que membres du SEI qui sommes employés par l'Agence du revenu du Canada?

La réponse simple à la question est, **"Il y a beaucoup que nous pouvons faire, et nous pouvons élire des personnes qui comprennent nos préoccupations à l'ARC»**. Êtes-vous satisfait de la façon dont l'ARC effectue ses processus de dotation ? Êtes-vous heureux avec le système de rémunération actuel ? Êtes-vous satisfait de l'ARC réduisant ses ressources de conformité et d'application, lorsque le vérificateur général peu de temps auparavant critiquait l'ARC pour la taille de ses créances ?

Ce gouvernement a gelé les budgets de l'ARC ce qui finira par conduire à des licenciements. **Ils ne peuvent pas prendre des millions de dollars de leur budget sans réduire la main-d'œuvre; les employé-e-s pour une période déterminée et indéterminée vont perdre leur emploi.**

Dans le budget fédéral qui a été déposé mais pas encore voté, les conservateurs veulent vous priver de votre indemnité de départ, nous ne pouvons pas laisser cela se produire. L'indemnité de départ est un droit de la convention collective et doit être négocié à la table de négociation, et non pas traité par la législation.

Chacun d'entre nous, employé-e-s à l'ARC, doit avoir un intérêt direct dans cette élection, non seulement pour nos préoccupations en milieu de travail, mais aussi pour nos familles et nos collectivités.

Combien d'entre nous vivent dans des communautés où les secteurs manufacturier et forestier ont été décimés ? Cela a une conséquence directe sur la valeur de nos maisons et la charge que cela apporte à nous, nos familles et nos voisins.

Alors que les services offerts au public par les membres du SEI ne sont pas populaires pour la plupart, ils sont essentiels à tous les Canadiens. Car voyez-vous, si les contribuables ne paient pas ce qu'ils devraient, cela signifie que le gouvernement n'aura pas les ressources nécessaires pour prendre en charge les soins de santé, l'éducation et les autres services essentiels.

Vous devez : assister à toutes les réunions des candidats, écrire des lettres à l'éditeur, poser des questions à tous les candidats et poser les questions qui sont importantes pour vous.

Si nous ne posons pas les questions ou prenons le temps d'assister aux réunions, rien ne changera et ce n'est pas juste.

Exercez votre droit démocratique et votez pour des candidats ou des partis politiques qui donnent les bonnes réponses. Sinon, nous serons les seuls à blâmer.

Le Comité d'action politique du SEI (PAC) sera bientôt à votre disposition, avec des questions précises et pertinentes à poser aux candidats.

Les questions seront affichées sur le site Web du SEI www.ute-sei.org

Comité d'action politique du SEI (PAC)



Indemnité de départ

Bonjour,

la poussière est retombée sur ce chapitre que je considère comme un recul dans le cadre des négociations de l'AFPC avec le Conseil du trésor qui, indirectement, est notre employeur. En effet, avoir accepté de faire cette concession concernant un acquis gagné antérieurement et cela pour des "peanuts" est pour moi complètement incompréhensible.

En acceptant cette concession l'AFPC, a aussi fait en sorte d'ouvrir une brèche par laquelle le gouvernement essaiera d'entrer pour pouvoir nous l'enlever, car il ne faut pas se faire d'illusion si le gouvernement désire la fin des indemnités de départ, c'est parce que cela lui est avantageux et qu'il a des économies à faire pour lui, pas pour nous.

Notre convention a été renouvelé pour deux ans, la première s'écoule déjà, l'année prochaine nous parlerons déjà de négociations. Si le Gouvernement HARPER est toujours en place, suite au budget de mars 2011 et qu'il n'a pas déjà pris des mesures dans celui-ci pour nous l'enlever, c'est certain qu'il fera de la pression sur l'ARC pour que cela fasse partie de la prochaine ronde de négociations. Il devient donc important MAINTENANT - pour nous tous - de faire savoir à notre équipe de négociation ce que nous désirons concernant ce sujet. Que vous soyez d'accord ou pas avec la décision des tables qui ont accepté la proposition de laisser partir leur indemnité de départ, il est nécessaire que vous fassiez connaître votre point de vue à votre syndicat. Allez sur le site du SEI et contacter le président du comité de négociation Denis Lalancette (lanacd@ute-sei.org) pour le lui dire.

Pour que notre équipe de négociation sache comment réagir si jamais le sujet vient à la table de négociation, il est primordial que le plus de membres possible la contactent. Plus ils auront de réponses, plus il leur sera possible d'avoir une idée la plus précise possible de ce que vous, les membres, désirez.

Daniel Gagnon

Président section locale 10004; Jonquière

Sur quel salaire l'indemnité de départ est-elle calculée?

Dans le numéro de décembre 2010 de *Nouvelles syndicales*, volume VIII, numéro 4, le confrère Adam Jackson signait un article sur l'indemnité de départ. Il y faisait remarquer que « **votre indemnité de départ vous est versée en fonction du salaire de votre poste d'attache au moment du départ** ».

Depuis ce temps, nous avons reçu de nombreuses sollicitations au sujet de l'indemnité de départ et des nominations intérimaires.

L'article 63.01 de la convention collective stipule que « ... l'employé-e bénéficie d'une indemnité de départ calculée selon le taux de rémunération hebdomadaire auquel l'employé-e a droit... conformément à la classification qu'indique son certificat de nomination. »

Dans la décision qu'elle a rendue dans *Parent c. Conseil du Trésor (Revenu Canada – Impôt)* (dossier n° 166-2-27675), l'arbitre Muriel Korngold Wexler écrit à la page huit (8), que la lettre de nomination à un poste intérimaire est la même chose que le certificat de nomination prescrit dans la convention collective.

Par conséquent, l'indemnité de départ accordée à l'employé-e occupant un poste intérimaire sera calculée en fonction de son certificat de nomination au poste intérimaire plutôt que de son certificat de nomination à son poste d'attache.

C'est-à-dire, l'indemnité de départ sera plutôt calculée en fonction du salaire du poste occupé plutôt que du salaire du poste d'attache.

Erik P. Gagné

Agent des relations de travail

LETTRE À L'ÉDITEUR : INDEMNITÉ DE DÉPART

D'abord, j'aimerais remercier les membres de l'Exécutif de la section locale 40023 du SEI pour le déjeuner de formation fort enrichissant du 2 février 2011. Excellent boulot. La formule ouverte a favorisé un bon dialogue entre toutes les personnes présentes, qui l'ont fort appréciée.

J'aimerais quand même exprimer une grande inquiétude, dans l'espoir qu'elle rejoigne l'équipe qui négociera notre contrat à l'automne ou à l'hiver 2012.

Nombreux sont celles et ceux qui ont remarqué la disparition de l'indemnité de départ dans le contrat récemment ratifié pour le *Conseil du Trésor*. Il y a bien eu des versements forfaitaires pour les services passés, mais les membres touchés ne gagneront plus d'indemnité de départ, et il n'y en aura plus jamais pour les futurs employé-e-s.

Avec bien d'autres membres du SEI, j'ai bien peur que, à l'expiration de notre contrat actuel, l'indemnité de départ soit fortement menacée de disparition à la table de négociation.

Mes craintes sont peut-être prématurées, mais j'estime qu'il est prudent de les exprimer tout de suite.

Pendant des années, notre syndicat a très bien collaboré au processus de négociation et s'est accommodé de hausses salariales négligeables, qui étaient en deçà du taux d'inflation, et il a même appuyé les gouvernements en acceptant le retrait de maigres augmentations de salaire négociées de bonne foi.

Le syndicat et ses membres n'ont pas répliqué, car la plupart comprennent la nature de notre secteur d'activité et le fait que ce sont les fonds publics qui sont en cause.

Le secteur privé offre de meilleurs salaires et un mode de vie plus confortable que le secteur public, mais un grand nombre (dont moi) décide de rester au gouvernement, convaincus que le travail qu'ils font (le service public) est indispensable et sachant qu'un bon régime de retraite les attend à leur départ. Ce régime de retraite comprend notre indemnité de départ !

Les fonctionnaires ont renoncé à une meilleure rémunération pendant leur carrière, sachant que la sécurité et le confort les attendent à la fin de leur vie active. Ce confort et cette sécurité ne seraient plus les mêmes après la disparition de notre indemnité de départ !

Je demande à celles et ceux qui œuvrent directement à la négociation de nos contrats de ne pas oublier que mon courriel traduit ce qui m'apparaît le plus pertinent, même si je n'y dis rien de tous les enjeux éventuels liés à la perte possible de notre indemnité de départ.

Le syndicat s'est tenu debout pour défendre nos pensions : « Touche pas à nos pensions ! ». Notre indemnité de départ est une extension de nos régimes de pension et le syndicat devrait être aussi intraitable pour la protéger aussi vigoureusement que nos pensions.

Merci.

Kevin K Welgush
Section locale 40023

Enquête des Affaires internes

Avant...

Je n'ai jamais été aussi nerveuse de ma vie. Un instant, je m'affaire à ma tâche; l'instant d'après, je reçois un coup de fil qui m'affole. Pourquoi ? Un appel d'un enquêteur principal au programme des Affaires internes et de la prévention de la fraude. Je ne connaissais même pas l'existence de ce service. Ce n'est pas que je suis ignorante; c'est tout simplement que j'ai tendance à me tenir loin de tout ce qui peut s'appeler fraude, de sorte que je n'ai jamais eu affaire à ce service.

Comme je disais, je décroche le téléphone et une voix autoritaire me dit que ma présence est requise, car je suis peut-être témoin de quelque chose d'odieux. Littéralement, le plancher s'écroule sous mes pieds, et j'évalue la nécessité d'aller me chercher des couches. Pour moi, sauter aux conclusions est devenu un sport olympique. En entendant ces mots, je vois toute ma carrière à l'ARC défiler sous mes yeux. L'enquêteur m'informe de l'heure, du jour et du lieu et m'envoie de la documentation par courriel.

Rendue là, je suis dans un état végétatif de terreur. Je ne me rappelle pas ce que j'ai fait ensuite. Certains d'entre vous pourrez penser que je fais une montagne de rien, mais j'étais terrifiée. J'ai beau demander de quoi il s'agissait, je n'ai droit à aucun détail. Je suis complètement dans le noir et désorientée! Tout ce qu'on me dit, c'est que ma présence est requise et que je ne dois rapporter à qui que ce soit les détails de ce que j'apprendrai pendant ce supplice. On me dit que je ne suis pas dans le trouble, mais ce n'est pas rassurant. Je crains encore d'être dans le pétrin.

Arrive donc le grand jour, et je suis nerveuse et ne tiens plus en place. Je voudrais que toute cette affaire soit derrière moi. Je me rends au lieu convenu, et on m'installe dans une pièce. Et c'est là que cela commence...

Après...

Je suis tellement contente que tout soit terminé. Comme vous le savez, je ne peux entrer dans les détails de ce qui s'est passé. Je serai muette comme une carpe et je ne lèverai même pas un petit coin du rideau. Mon conseil à toutes et tous : Le Grand Frère est bien là, au sein de l'Agence et, si vous vous écartez du droit chemin, il saura bien vous avoir. Nous recevons tous des avis nous enjoignant de lire et de signer le Code d'éthique et la Politique sur les conflits d'intérêts. Eh bien, je vous conseille d'y porter attention. Soyez parfaitement au courant du Code et de la Politique. Cette expérience m'a fait peur, certes, mais elle m'a ouvert les yeux. Nous devons tous être prudents parce que nos actions, pour banales qu'elles puissent nous paraître, peuvent être interprétées comme une violation des règles. Personne ne veut être convoqué dans un bureau et vivre l'agonie en pensant que sa carrière peut être compromise. Dans l'économie d'aujourd'hui, nous devrions tous nous trouver très chanceux d'avoir un emploi, et rien ne vaut de risquer cela.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'aide bienveillante de notre syndicat.

Pendant ce supplice, j'ai eu un représentant jusqu'à la fin, ce qui m'a été excessivement précieux. Mon représentant m'a aidée à me calmer et m'a aussi accompagnée à la réunion. Les enquêteurs des Affaires internes ont été extrêmement polis et professionnels, mais, comme je l'ai dit, je suis un peu paranoïaque, et la présence de mon représentant m'était rassurante. Je ne saurais dire jusqu'à quel point elle m'a été utile.

Un petit conseil à tous mes lecteurs :

en cas de doute sur un problème quelconque, allez parler à une représentante ou un représentant syndical. Ces gens-là sont une vaste mine de connaissances, et ils feront ce qu'ils pourront pour vous aider.

Nom non publié, à la demande de l'auteure et en raison de la nature de l'article.



LES MEMBRES SE PRONONCENT

Je vous écris pour vous dire à quel point j'ai été déçue de recevoir la trousse d'information qui contenait l'« Anti-syndicaliste » et le « Gouvernement conservateur??? » dans l'édition de septembre 2010.

Voici pourquoi :

1. La diatribe contre l'anti-syndicaliste ne présente qu'un côté des choses et ne sert à rien. Pourquoi avoir écrit ce texte ? Pour convaincre les anti-syndicalistes en leur montrant à quel point ils ONT TORT ? Je crois que NON. Même si quelqu'un pouvant être considéré comme un agnostique en matière syndicale décidait de lire ce texte, il trouverait l'argumentation faible. Ce qui est présenté comme des réalisations a été accompli sur le dos de nos anciens membres. Donna ne parvient pas vraiment à montrer « ce que vous avez fait pour moi dernièrement ».

2. Ce qui m'amène à mon point suivant, le texte intitulé « Gouvernement conservateur??? ». Voici une liste de choses qu'ils, les Conservateurs, ont faites et un examen « m'as-tu-vu » des torts qu'ils nous ont causés et de l'avenir sombre qui nous attend. Pour moi, cette liste constitue pour le Syndicat une occasion d'influencer, ou de commencer à influencer, les Conservateurs, par des lettres, des communiqués, etc. Les résultats de ces efforts dissiperaient rapidement l'idée voulant que le Syndicat ne fait rien, en particulier s'ils changeaient de ligne de conduite.

3. Et le communiqué... Eh bien, une bonne partie n'était pas ce que j'appellerais des nouvelles. Deux articles, sur l'obligation d'adaptation et la politique de prévention du harcèlement, sont presque parvenus à se qualifier. Le renseignement le plus intéressant – appeler son représentant syndical – se trouvait bien caché au bas de l'article sur l'adaptation. L'article sur le harcèlement était intéressant et il est encourageant de voir que le comité surveille les plaintes, mais pendant combien de temps et pourquoi?

De toute façon, c'est seulement ce que j'en pense. Je suis une de ces personnes « sur la clôture » en ce qui concerne les avantages de l'appartenance à un syndicat. Jusqu'à maintenant, personne ne m'a donné de raisons d'en descendre.

Salutations,

Liz Waterfall; Section locale 70000

ASSURANCE INVALIDITÉ

Dans l'article intitulé **Assurance invalidité** qu'elle signe dans le numéro de décembre 2010 des *Nouvelles syndicales*, **Gesine Campbell** parlait des options à utiliser à la place des crédits de congé de maladie, en mentionnant particulièrement le *Congé avec étalement du revenu* (CER). Par contre, selon la directive de l'ARC, **le CER ne peut pas être considéré** comme solution de rechange ou de remplacement du congé de maladie non rémunéré.

Directive de l'ARC sur les congés avec étalement du revenu

CER – 6.4.1 Restrictions de l'ARC : – Pour que la Rémunération gère mieux le CER, les restrictions qui suivent sont en place et doivent être observées par tous les gestionnaires et les employés :

– Le CER ne doit pas être utilisé comme solution de rechange ou de remplacement au congé de maladie non payé.

<http://infozone/francais/r2732472/ec-ce/dirpol/policies/incomeaveraging/index-f.asp#Requirements>



RECONNAISSANCE DE MILITANTS POUR LEUR DÉVOUEMENT ET SERVICE

Jocelyn Bouchard reçoit le Certificat de mérite Godfroy Côté

Les membres de la section locale de Chicoutimi se sont réunis en mars dernier lors d'un 5 à 7 convivial afin de souligner le départ comme président de la section locale 10110 de Chicoutimi pendant 20 ans du confrère Jocelyn Bouchard et du vice-président Gilles Bélanger.

Lors de cette fête, on en a profité pour remettre à Jocelyn une reconnaissance très spéciale.

En effet, ce dernier a reçu le prix Godfroy Côté pour son engagement envers le SEI. Jocelyn a été un des premiers membres fondateur de cette section locale. Il y a œuvré pendant plus de 20 ans et son engagement fidèle envers le SEI a été souligné de façon remarquable lors de cette rencontre.

L'implication de Jocelyn ne fut pas seulement locale, il est aussi le VPR-adjoint de la région du Québec et a siégé sur divers comités dans cette région.

La cérémonie de remise s'est déroulée en présence de la nouvelle présidente de la section locale Diane Villeneuve, du 2e vice-président national Denis Lalancette, du vice-président régional, Jean-Pierre Fraser, de l'exécutif local et de très nombreux membres qui sont venus rendre hommage à Jocelyn.



Jean-Pierre Fraser, Jocelyn Bouchard, Gilles Bélanger
et Denis Lalancette

Gilles Bélanger reçoit le Certificat de mérite Godfroy Côté

En effet, Gilles a reçu le prix Godfroy Côté pour son engagement envers le SEI. Il a été un des premiers membres fondateurs de cette section locale en 1988. Lors de la première réunion syndicale, le confrère Bélanger a accepté le poste de vice-président pour un mandat qui devait durer un an. Mais ce dernier a continué son engagement envers les membres de sa section locale pendant 23 années.

Gilles a été impliqué dans plusieurs comités patronal/syndical tel que le comité PAE (programme d'aide aux employés) ainsi que le comité ÉME (équité en matière d'emploi). Depuis quelques années, il s'occupait avec acharnement du comité SST (santé et sécurité au travail) de son bureau.

La cérémonie de remise s'est déroulée en présence de tous les Président-e-s des régions de Québec et Montréal, de nombreux observateurs, la Présidente nationale Betty Bannon, les deux Vice-présidents nationaux Bob Campbell et Denis Lalancette, des deux Vice-présidents régionaux, Jean-Pierre Fraser et Sabri Khayat, de même que du Vice-président exécutif régional de l'AFPC, Jérôme Turcq



Diane Villeneuve, Gilles Bélanger et Denis Lalancette

FÉLICITATIONS ET MERCI
POUR VOTRE TRAVAIL DURANT TOUTES CES ANNÉES

RÉTROACTIONS SUR NOTRE QUESTIONNAIRE

RÉPONSES QUE NOUS AVONS REÇUES SUR LE QUESTIONNAIRE :

(1) Sites Web des sections locales

Vous devriez aussi avoir une section pour toutes les sections locales qui ont un site Web, afin que celles qui n'en ont pas puissent s'en inspirer pour s'en faire un, elles aussi. Je n'ai jamais vu où est affiché www.utetc.org pour la section locale 00013 et j'aimerais bien la voir mentionnée quelque part dans le site, car j'ai bien dû passer une cinquantaine d'heures à le concevoir et le mettre à jour.

Nous avons en fait des liens d'accès à tous les sites Web des sections locales que nous connaissons. Ces liens se trouvent dans le répertoire de l'organisation que l'on obtient en appuyant sur « *Contactez-nous* » et choisissant « *Organigramme du SEI et les coordonnées des sections locales* ». La liste des sections locales est donnée par région; si vous appuyez sur la vôtre, vous aurez tous les coordonnées des membres de son Exécutif de même que l'adresse de son site Web.

(2) Le coin des communications

Il serait bon d'avoir un « coin des communications » dans le site, avec des articles sur divers sujets, ou, s'il n'y en a pas, des messages instantanés qui apparaîtraient sur notre ordinateur pour nous dire où aller voir de quoi il retourne si le sujet nous intéresse.

Nous ne pouvons pas faire apparaître de messages instantanés sur votre ordinateur au bureau; mais nous avons une liste de diffusion électronique qui reçoit les mises à jour sur les articles qui ont été affiché sur notre site web. Visitez notre site Web et appuyez sur le bouton Souscription sur la page d'accueil.

(3) Base des données

Avoir une base de données d'information organisée selon les articles de la convention collective. Si j'ai un problème ou une question au sujet de mon évaluation de rendement, je voudrais trouver en un même endroit tous les renseignements dont dispose le syndicat. Le site Web serait un bon endroit.

Si vous avez un problème au sujet de votre évaluation de rendement (ou d'autres questions), vous devriez prendre contact avec la représentante ou le représentant de votre section locale, qui fera remonter la question dans la chaîne hiérarchique s'il le faut pour trouver une réponse. Il n'est pas possible de publier et de tenir à jour des textes couvrant chaque aspect de chaque sujet. Les renseignements thématiques que nous avons dans le site Web viennent du comité compétent; ou vous pourrez les trouver aussi sous Publications (Nouvelles syndicales et autres). Nous avons un moteur de recherche qui devrait faciliter la consultation et nous verrons à organiser notre contenu par sujet, pour vous aider à trouver les documents qui vous intéressent.